

CR CE du 16/12/2010

Pas de représentant CFE CGC ni CFTC

* Déclaration préalable SUD (pas de renouveau en 2010 malgré les promesses et engagements... S. RICHARD est venu à Nantes début Décembre en catimini...Après le « Time to Move », c'est l'heure du « Time to Prove » pour la direction...
JPP s'engage à ce que S. RICHARD rencontre les OS à sa prochaine venue dans l'ouest...
* Déclaration préalable CFDT (Bilan 2010 : un changement sensible, de belles avancées, mais cela reste encore trop timide....)

1) Approbation des PV des séances CE des 29 Octobre et 16 Novembre 2010

Adopté à l'unanimité après corrections

2) Evolution du 118712 (A. DE PRIN, C. CLOAREC, C. HERVE, F. COUTROT)

JPP précise d'emblée que l'heure n'est plus à la négociation, mais qu'il peut encore y avoir des questions et échanges

C.C précise que le dossier présenté reprend tous les éléments demandés par les élus. Les avis des CHSCT de l'AVSCOA et de l'UIB sont positifs.

CGT : question sur la répartition des flux mail et courrier sur Davantage. CC : environ 50/50 et en volume, 40 courriers/mois et 40 mails/mois.

SUD fait remarquer que certaines questions posées en CHSCT sont toujours sans réponse (Tickets Restaurants). ADP : le cadrage légal ne prévoit pas de TR sur ce type de grille horaire, de plus il faut maintenir l'équité entre les différents services. De plus, les salariés concernés font déjà ces horaires.

SUD regrette cette décision, car peu de salariés sont concernés (Quimper et Lannester). JPP propose de mettre un distributeur point froid (sandwiches,... etc...).

CGT demande si la direction trouve ce type d'horaire normal (vacations de 7h50 d'affilée l'AM). ADP précise que ce type de vacation a été fait à la demande des salariés.

CFDT espère que pour les salariés restant sur le 118712, il y aura une partie de télémanagement pour les sites où des managers ne sont pas présents. CC : ceci est prévu et en cours de réflexion.

SUD : pourquoi les salariés du 118711 ne sont ils pas concernés par la prime ? CC : ces salariés ne sont pas intégrés au périmètre d'évolution.

SUD souhaite savoir s'il y aura assez d'activité GTC sur Guingamp pour 20 personnes supplémentaires. Comment sera organisée l'activité ? JPP, CH : 20 personnes, c'est à peine 2% des personnes travaillant sur GTC au niveau national, et de l'activité sera amenée progressivement sur Guingamp, au fur et à mesure de la montée en compétence des nouveaux arrivants. Pas de prévision de fermeture de sites GTC en Bretagne ni même en France, et Guingamp pourra faire de l'entraide si besoin était.

SUD : comment seront gérées les personnes restant au 118712 sur Guingamp si elles ne sont que 1 ou 2 salariés ? ADP : proximité de l'UIB, et éventuellement aménagements horaires pour que cette (ces) personne(s) ne se retrouve(nt) pas seule sur le site. JPP : on peut aussi envisager un télétravail à domicile.

SUD : comment sont aménagés les locaux si plusieurs activités sur un même plateau (Quimper) ? CC, ADP : une commission vient d'être mise en place pour étudier les différentes possibilités d'aménagement. Les différentes activités seront séparées (cloisons, marguerites,...)

CGT (au nom de la commission handicap du CE) : il faut rester vigilant en ce qui concerne les personnes en situation de handicap. *JPP : la direction a pris bonne note du rapport de la commission handicap qui a bien été pris en compte.*

CFDT : quelle pérennité des activités sur les différents sites ? *JPP : à minima 3 ans, et sera intégré à a GPEC.*

SUD : les effectifs indiqués sur le document sont à Mai 2010. *ADP donne les effectifs à fin Novembre 2010 (au total : 74 salariés potentiellement concernés).*

JPP propose de recueillir l'avis du CE. Pour la poursuite et la mise en œuvre du dossier il faut un avis positif. Le projet sera abandonné si le CE émet un avis négatif.

Les OS expriment leur sentiment de « chantage » à l'activité....

Suspension de séance demandée par les élus.

CFDT est pour un avis positif, SUD pour un avis négatif (horaires, TR.... etc...), CGT pour un avis positif avec remarques.

Reprise de la séance.

B. ELIOT rappelle que les élus ne partagent pas l'appréciation de la direction de demander un avis favorable pour la poursuite du dossier. Les élus voteront sans tenir compte de la menace d'abandon du dossier si un avis défavorable était émis.

Vote : POUR : 12 (CGT, CFDT), CONTRE : 4 (SUD). Avis POSITIF avec réserves.

Réserves : vigilance sur le droit au retour, non fermeture de sites GTC, régimes horaires, Tickets restaurants, promotions, ergonomie, respect des règles de sécurité, management, bilan à 6 mois avec volet médical.

SUD motive son avis négatif (118712 de + en + sous traité, grilles horaires (2 samedi/5), TR, absence de promotions, conditions de travail dégradées, peu confiance en « droit au retour »...)

JPP : la mise en œuvre va pouvoir démarrer, et un pré positionnement va être demandé aux salariés concernés.

Le Dr Jocelyne MAUTIN nouvellement recrutée vient se présenter au CE. (25 ans de médecine du travail). Dernier poste chez Yves Rocher (1500 salariés sur 4 sites). Secteur : 35 et 53.

3) Projet d'accord sur les moyens IRP à l'UATO (Patrice PINTRAND)

Dotation des élus d'un tél portable, des DS d'un tél et micro portable avec pack BE Home.

Forfait téléphonique étendu (5 h) en cas de cumul de mandats

Mise en ligne des réponses DP et CR CHSCT sur l'intranet UATO.

SUD : qu'est il prévu pour les autres unités de la DTO ? *JPP : pas de consigne de la DT en la matière, mais si cela est demandé dans d'autres unités, les discussions sont ouvertes. Aux OS d'en faire la demande.*

UNSA : pourquoi l'UNSA n'apparaît elle pas sur les 1^{ère} et dernières pages du projet d'accord (pages signatures). *JPP, TA : c'est un oubli, l'UNSA sera rajoutée, merci de bien vouloir nous excuser pour cet oubli...*

SUD se félicite de cette avancée, mais les réponses insatisfaisantes faites au niveau des DP sont aussi à revoir, car ce changement est attendu par toutes les OS. *JPP : demande prise en compte.*

Vote après modifications : 16 POUR : Avis POSITIF (à l'unanimité)

4) Etude sur les possibilités de crèches (J. BARBU)

Ville retenue : Rennes, Sites retenus : Orange Avenue et Orange Parc

Prestataire retenu : Parenbougé (12 places en crèche sur 2 sites rennais (rue du chêne germain et la courouze), dont 6 pas avant septembre 2011 (La Courouze) et 2 places en halte garderie (centre ville)). Prix les plus bas du marché avec une excellente qualité d'accueil.

Co financement CE/DTO à 50/50

Coût global : 114 000 €

Attribution des places sur dossier présenté aux assistantes sociales.

UNSA : les coûts indiqués sont ils annuels ? Combien cela coûte il aux parents ? JB : Oui, coût annuel payé par CE et DT (engagement sur 3 ans) et les parents payent le coût normal d'une crèche, moins les réductions obtenues dans le cadre de la négociation menée par le CE avec l'organisme choisi.

CFDT : quid des salariés Orange de l'AVSCOA qui ne dépendent pas du CE DTO ? JB : les critères d'admission ne sont pas encore définis

CFDT : pourquoi La Courouze qui est loin des lieux de travail ? JB : les salariés qui ont répondu au sondage ne voient pas d'inconvénient à déposer leur enfant sur le trajet domicile/travail.

CGT estime que la DTO pourrait financer 100% des coûts. Il n'y a toujours pas d'accord avec le CE sur le cofinancement.

JPP précise que si le vote est négatif, le projet sera abandonné sous cette forme, mais sera gardé en tant que projet crèches et d'autres pistes seront explorées.

Suspension de séance demandée par les élus.

CFDT propose de prendre juste les 6 berceaux de la rue du chêne germain et les 2 places de halte garderie. Financement par DTO, avec participation CE maximum de 30 000 €.

CGT propose que la DTO prenne tout à sa charge, comme à Bordeaux et Lyon.

SUD voudrait aussi que le financement soit totalement à la charge de l'entreprise.

Reprise :

Résolution CFDT : **vote : 5 POUR (CFDT), 11 CONTRE (CGT, SUD) rejetée**

Résolution CGT/SUD : **vote : 11 POUR (CGT, SUD), 5 Abstentions (CFDT) avis favorable**

L'avis sur le dossier tel qu'il est présenté par la direction étant **négatif**, le dossier sera poursuivi sous d'autres formes.

5) ASC (J. FERREOL)

- Résolution sur prestation guichet unique retraités (idem 2010) **vote à l'unanimité**
- Résolution sur participation aux frais de séjour en CLSH pour les enfants des retraités **vote à l'unanimité**
- Résolution sur l'allocation scolarité retraités **vote : 15 POUR, 1 abstention (SUD)**
- Résolution sur chèque Lire retraitée : reportée au prochain CE

Fin de séance à 17 h

Pierrick GOUEDARD

